

NOTE DE RENTREE
À L'ATTENTION DES ETUDIANTS – P81 et P80
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020 – 2021

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, nous vous rappelons l'importance du respect des gestes barrière et vous demandons de bien vouloir vous munir de vos équipements de protection (masque, gel hydro-alcoolique) lors de votre venue à l'École.

Le déroulé de la rentrée tel que présenté ci-dessous est susceptible d'évoluer en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

RENTREE PEDAGOGIQUE ET CALENDRIER UNIVERSITAIRE

La reprise des modules en présentiel s'effectuera à partir du **lundi 24 août 2020 matin** selon les plannings par département.

Lundi 7 septembre 2020, de 11h00 à 13h00, visite des départements de l'école pour les étudiants de la P82 répartis par groupes : afin de leur faire connaître leur nouvel environnement, nous aurons **besoin de volontaires, pour leur faire visiter l'école**. Il s'agit de guider les groupes des nouveaux entrants vers les divers lieux de formation, sachant que d'autres volontaires les accueilleront sur ces lieux pour évoquer la pédagogie et la vie de l'école. Il s'agit donc d'organiser des "mini" portes ouvertes sur deux heures.

Cette visite est organisée à l'initiative des étudiants des années précédentes pour aider les nouveaux étudiants à se repérer dans ce grand bâtiment et donner une première vision de la transversalité de l'école. Nous comptons donc sur vous nombreux.

Pour vous inscrire, merci d'envoyer un mail à Lionel Demol (lionel.demol@ensatt.fr).

Tout au long de l'année, vous disposez d'un accès en ligne à votre planning via le site de l'ENSATT.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Le planning est amené à évoluer en cours d'année
- Vous pourrez être amené à travailler certains week-ends et jours fériés et certain(e)s étudiant(e)s pourront être amené(e)s à venir à l'ENSATT en juillet ou août 2021 (stages, ateliers, cours, etc...).

Vous voudrez donc bien ne pas prendre d'engagements extérieurs sans avoir au préalable vérifié que cela est possible.

□ **RENTREE ARTISTIQUE**

Mercredi 7 octobre 2020 à 18h30 : présentation de la saison culturelle 2020-2021 dans le théâtre Terzieff par **Laurent GUTMANN, Géraldine MERCIER** et certains responsables pédagogiques.

RENTREE ADMINISTRATIVE ET INSCRIPTIONS

Les étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} année s'acquitteront de leurs formalités administratives et financières **en ligne, entre le 14 et le 21 septembre 2020 inclus**.

L'adresse de connexion et la procédure vous seront envoyées ultérieurement, par mail sur vos adresses ENSATT.

La Direction des Etudes assurera une **permanence** le **mardi 15** et le **lundi 21 septembre 2020 de 9h30 à 13h et de 14h à 16h30, en salles 221 et 223**.

Les **étudiants acteurs-actrices 2^{ème} et 3^{ème} année** effectueront leurs formalités d'inscription Lyon 2 le **mardi 15 septembre 2020 de 9h à 10h, en salles 221 et 223**.

A noter que seront présents sur la chaîne d'inscription des 1^{ères} années le 8 septembre (13h-18h) des représentants des Transports en Commun Lyonnais (TCL) pour vous permettre de réaliser vos démarches abonnements sur place. Pour vos démarches, pensez à vous munir d'une photo d'identité.

Pour réaliser son inscription en ligne, chaque étudiant(e) devra se munir obligatoirement des pièces suivantes, en version dématérialisée, à savoir :

pour tous les étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} année :

- ⇒ L'attestation de paiement de la CVEC. Le paiement de la CVEC doit absolument être effectué sur le site web dédié CVEC.etudiant.gouv.fr, et l'attestation présentée lors de votre inscription. Le montant pour l'année 2020-2021 s'élève à 92 euros. **Sans cette attestation, nous ne pourrons pas procéder à votre inscription.**
- ⇒ un certificat médical attestant de la capacité de l'étudiant(e) à suivre son cursus
- ⇒ une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année 2020-2021
- ⇒ une copie de votre Carte Vitale
- ⇒ un relevé d'identité bancaire en cas de changement de coordonnées bancaires

pour tous les étudiants boursiers :

- ⇒ l'attestation d'attribution conditionnelle de bourse d'enseignement supérieur.

Les étudiant(e)s qui ne sont pas en mesure de fournir une attestation d'attribution conditionnelle de bourse d'enseignement supérieur seront considérés comme non boursiers-boursières et devront présenter le règlement de leurs droits d'inscription. Si une notification d'attribution de bourse arrivait par la suite, l'étudiant(e) concerné(e) s'adressera à la Direction des Etudes pour connaître les démarches de remboursement.

REGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

pour tou(te)s les étudiant(e)s acteurs-actrices,

- ⇒ un règlement de 267 euros représentant le montant des droits de scolarité ENSATT (paiement en ligne, chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'ENSATT ou virement)
⇒ un **chèque** établi à l'ordre de l'Agent comptable de l'ENSATT d'un montant de **113.00 €** représentant le montant des droits de scolarité de Lyon 2. Le paiement en ligne n'est pas possible pour cette inscription.

pour tou(te)s les étudiant(e)s des autres départements,

- ⇒ un règlement de 400 euros représentant le montant des droits de scolarité ENSATT (paiement en ligne, chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'ENSATT ou virement)

Les étudiants souhaitant régler leurs frais d'inscription par virement bancaire, doivent effectuer impérativement la démarche la semaine avant l'inscription.

- Le RIB de l'ENSATT est disponible sur le site web : <http://www.ensatt.fr/index.php/2-uncategorised/95-frais-de-scolarite>

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Ces formalités valideront l'inscription et permettront la délivrance d'un certificat de scolarité et d'une mise à jour de la carte d'étudiant. Vous veillerez à conserver soigneusement ces documents. A défaut, les étudiants qui ne sont plus en possession de leur carte étudiante doivent le signaler au service informatique avant le 9 septembre 2020, délai de rigueur.

Pièces jointes envoyées par mail à compléter, imprimer et ramener en présentiel pour les étudiants acteurs-actrices uniquement :

- Documents « Licence Lyon 2 » pour tous les acteurs (courrier + dossier + notices)

Concernant la Sécurité sociale, tou(te)s les étudiant(e)s sont désormais rattaché(e)s au régime obligatoire de Sécurité Sociale (régime général ou régimes spéciaux). **Vous n'avez pas de cotisation à payer et pas de démarche à faire pour votre affiliation.** Cependant, nous vous invitons à prendre connaissance du document joint, édité par la CPAM, qui recense les bons réflexes à adopter pour bénéficier d'une prise en charge optimale de vos frais de santé.

Pour toute information, vous pouvez

- consulter le site Internet de l'Ecole, et notamment la page suivante : <http://www.ensatt.fr/index.php/2-uncategorised/95-frais-de-scolarite>
- contacter :

- ✓ **Sabrina ABDELHOST**, Gestionnaire référente CCO-COU-RRP-SCE

04.78.15.05.25

sabrina.abdelhost@ensatt.fr

- ✓ **Marina DA GRACA**, Gestionnaire référente ADM-LUM-SON

04.78.15.05.10

marina.dagraca@ensatt.fr

- ✓ **Isabelle PETIT**, Gestionnaire référente ACT-ECR-MES

04.78.15.05.28

isabelle.petit@ensatt.fr

- ✓ **Cathy PRAEGER**, Responsable administrative

04.78.15.05.34

cathy.praeger@ensatt.fr